



## Divorce française/marocain

Par **Asya**, le **11/01/2009** à **21:46**

Ma soeur, française d'origine algérienne, est mariée à un marocain d'origine. Elle s'est établie au Maroc avec époux et fils depuis 3 ans. Aujourd'hui, elle souhaite divorcer et revenir résider en France (adultère, surveillance constante, gérance exclusive de l'argent de la part de son mari...). Son fils, nationalité française, âgé de 15 ans, se range du côté de son père et il ne désire pas la suivre.

Peut-elle l'obliger à la suivre ? Comment procéder pour entamer la procédure de divorce ? Dépend-t-elle du droit marocain ?...